



ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2018

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de la direction

États financiers

État de la situation financière

État des résultats

État de l'excédent (déficit) accumulé

Calcul de l'excédent accumulé disponible

Notes complémentaires aux états financiers

Annexes

TRAFICS 2017-2018

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Commission scolaire Marie-Victorin

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire Marie-Victorin portant la signature électronique 5423190437 qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.


Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers portant la signature électronique 5423190437 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire Marie-Victorin au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

Les informations présentées aux pages 300 à 510 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

 D. D'Amico S.E.N.C.R.L. / S.C.L.¹

Le 4 octobre 2018

Brossard, Québec

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108263

TRAFICS 2017-2018

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'exercice clos le 30 juin 2018 portant la signature électronique 5423190437 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de la Commission scolaire Marie-Victorin, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marie-Dominique Taillon

Directrice générale



Johanne Caron

Directrice des ressources financières

Lieu : Longueuil

Date : 4 octobre 2018

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière

au 30 juin 2018

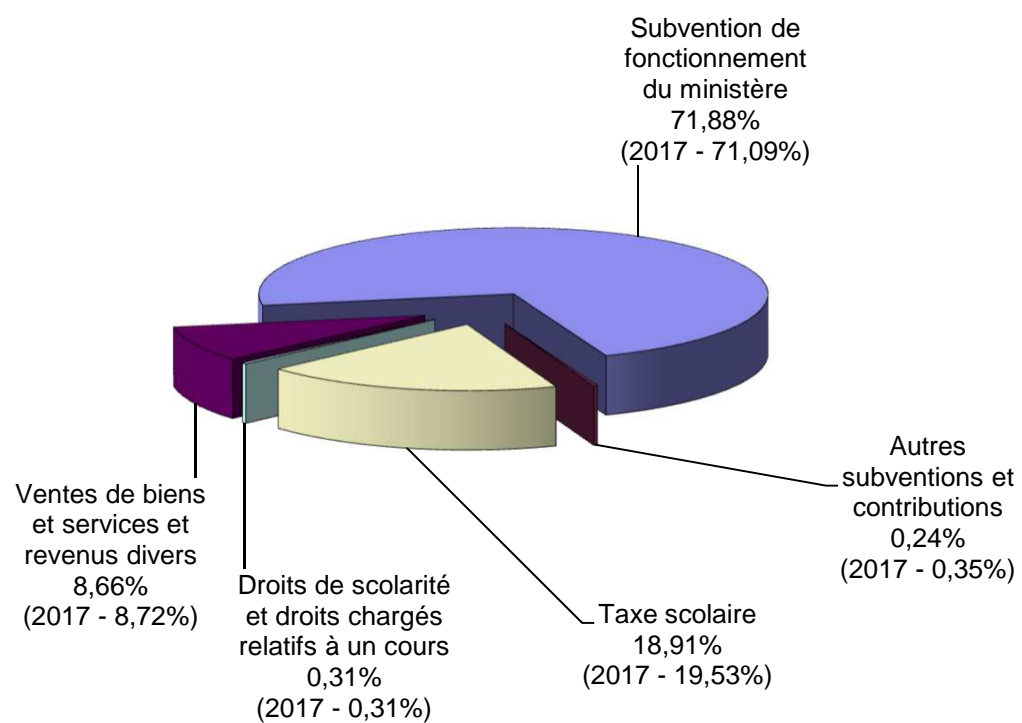
	A	B	C	D	
	2018	2017	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	1 941 742,40	2 620 550,44	-678 808,04	-26%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	54 419 432,69	48 929 152,57	5 490 280,12	11%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	1 769 696,01	2 021 151,75	-251 455,74	-12%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	51 142 995,31	58 089 501,51	-6 946 506,20	-12%
01300	Taxe scolaire à recevoir	2 557 269,96	2 346 993,90	210 276,06	9%
01500	Débiteurs (page 23)	6 979 495,52	7 489 473,81	-509 978,29	-7%
01600	Stocks destinés à la revente	237 354,96	251 272,82	-13 917,86	-6%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	119 047 986,85	121 748 096,80	-2 700 109,95	-2%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	29 600 000,00	31 700 000,00	-2 100 000,00	-7%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	55 652 558,10	54 259 483,62	1 393 074,48	3%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	5 712 560,21	5 703 967,91	8 592,30	0%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	1 979 284,60	2 411 907,63	-432 623,03	-18%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	20 989 949,21	20 191 525,74	798 423,47	4%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	285 410 129,84	257 720 218,65	27 689 911,19	11%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	856 618,00	816 375,00	40 243,00	5%
03800	Autres passifs (page 36)	11 887 718,66	4 123 198,00	7 764 520,66	188%
00010	TOTAL DES PASSIFS	412 088 818,62	376 926 676,55	35 162 142,07	9%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-293 040 831,77	-255 178 579,75	-37 862 252,02	15%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	335 422 793,31	297 007 409,52	38 415 383,79	13%
01970	Stocks de fournitures	1 749 252,23	1 662 878,06	86 374,17	5%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	327 580,41	639 868,10	-312 287,69	-49%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	337 499 625,95	299 310 155,68	38 189 470,27	13%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	44 458 794,18	44 131 575,93	327 218,25	1%

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2018

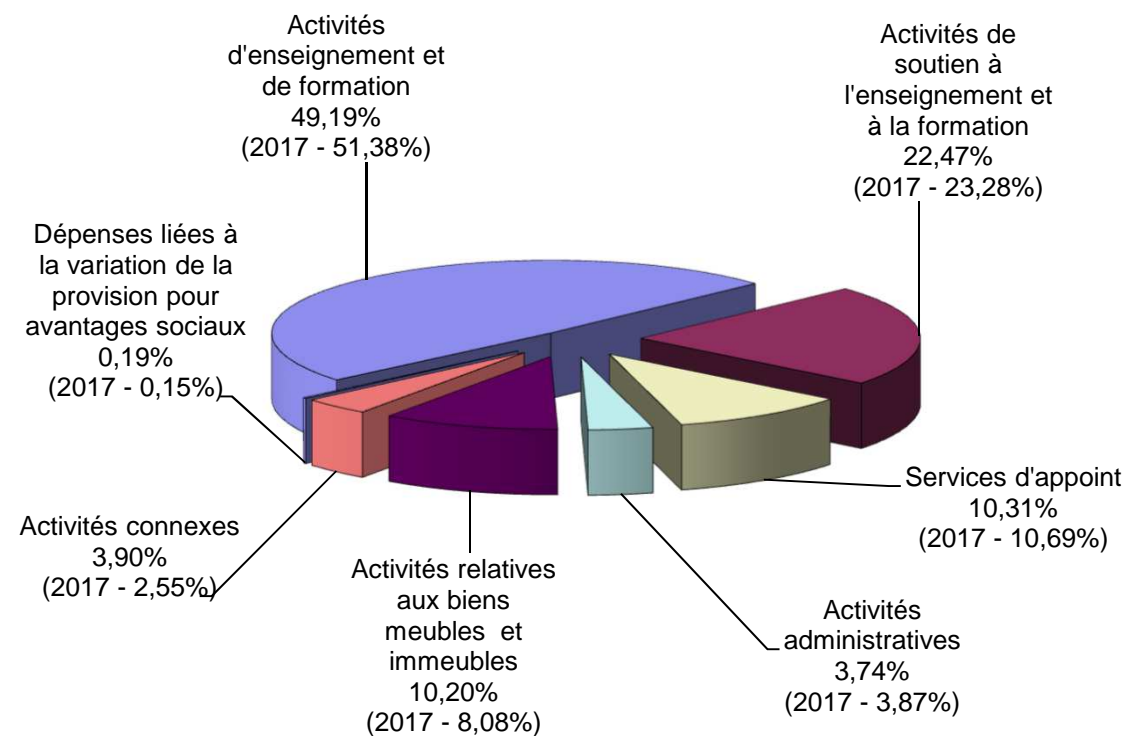
	A	B	C	D	E	
	Budget 2018	Résultats réels 2018	Résultats réels 2017	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	299 488 951	309 714 804,84	286 534 544,97	23 180 259,87	8%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	1 557 009	1 028 125,91	1 411 718,12	-383 592,21	-27%
00040	Taxe scolaire (page 53)	81 659 385	81 460 390,90	78 717 526,19	2 742 864,71	3%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	860 080	1 335 148,33	1 257 940,62	77 207,71	6%
980	Ventes de biens et services (page 55)	29 510 603	32 456 455,89	30 401 931,40	2 054 524,49	7%
00060	Revenus divers (page 56)	3 333 637	4 420 212,25	4 443 897,05	-23 684,80	-1%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	406 840	425 463,52	291 271,04	134 192,48	46%
00000	Total des revenus	416 816 505	430 840 601,64	403 058 829,39	27 781 772,25	7%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	212 239 118	211 786 075,76	199 948 322,00	11 837 753,76	6%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	95 670 043	96 737 970,60	90 611 930,39	6 126 040,21	7%
30000	Services d'appoint (page 83)	42 903 675	44 399 210,49	41 591 487,91	2 807 722,58	7%
50000	Activités administratives (page 84)	16 163 827	16 089 879,01	15 048 372,05	1 041 506,96	7%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	43 661 105	43 911 898,38	39 797 920,73	4 113 977,65	10%
70000	Activités connexes (page 86)	8 349 487	16 789 925,68	9 927 019,31	6 862 906,37	69%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	0	798 423,47	571 624,41	226 799,06	40%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	-2 170 750	0,00	-8 361 872,48	8 361 872,48	-100%
00100	Total des charges	416 816 505	430 513 383,39	389 134 804,32	41 378 579,07	11%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0	327 218,25	13 924 025,07	-13 596 806,82	-98%

Revenus par source



- Subvention de fonctionnement du ministère (309 714 805 \$)
- Autres subventions et contributions (1 028 126 \$)
- Taxe scolaire (81 460 391 \$)
- Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours (1 335 148 \$)
- Ventes de biens et services et revenus divers (37 302 132 \$)

Dépenses par activité



- Activités d'enseignement et de formation (211 786 076 \$)
- Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (96 737 971 \$)
- Services d'appoint (44 399 210 \$)
- Activités administratives (16 089 879 \$)
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles (43 911 898 \$)
- Activités connexes (16 789 926 \$)
- Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (798 423 \$)

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B
	2018	2017
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	44 131 575,93	30 207 550,86
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030 Solde redressé	44 131 575,93	30 207 550,86
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	327 218,25	13 924 025,07
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	44 458 794,18	44 131 575,93

Calcul de l'excédent accumulé disponible

Exercice clos le 30 juin 2018

		A 2017-2018
1000	Excédent accumulé disponible au 30 juin 2018	44 458 794,18
	Moins:	
2000	Valeur comptable nette des terrains	28 611 563,79
3000	Subvention à recevoir - Financement (Avantages sociaux)	15 771 103,28
3100	Congés de maladie	3 851 005,15
3200	Vacances	10 064 763,01
3300	Indemnités de départ	164 912,00
3400	Assurance-traitement	1 489 679,92
3500	Autres congés sociaux	200 743,20
4000	EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE AU 30 JUIN 2018 (L1000 - L2000 - L3000 si > 0)	76 127,11

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

TRAFICS 2017-2018

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire Marie-Victorin est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire Marie-Victorin, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux, de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la Commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	25 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, la Commission scolaire Marie-Victorin a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

Le **chapitre SP 2200** définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparentement : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Commission scolaire tel que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et
 - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause.

Le **chapitre SP 3210** fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Le **chapitre SP 3320** impose de fournir des informations dans les états financiers sur les actifs éventuels lorsqu'un événement futur se produira. Les actifs éventuels sont les actifs potentiels qui résultent de situation incertaine.

Le **chapitre SP 3380** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendront des descriptions de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de l'échéancier.

Le **chapitre SP 3420** établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Commission scolaire.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page et correspondent à des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec. **Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles**

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEES. La marge de crédit autorisée est de 227 368 157 \$ (164 970 154 \$ au 30 juin 2017). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux de 3,45 % (2,7 % au 30 juin 2017) et sont garantis par le MEES. Les acceptations bancaires, échéant à différentes dates jusqu'au 31 juillet 2018 portent intérêt à des taux variant de 1,939 à 1,95 % (1,141 à 1,245 % au 30 juin 2017) et sont garanties par le MEES.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2018	2017
Salaires courus, déductions et charges sociales	33 426 355 \$	37 605 487 \$
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	807 344 \$	568 358 \$
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	19 993 149 \$	15 031 711 \$
Taxes à la consommation à payer	935 \$	-
Intérêts courus	1 424 775 \$	1 053 928 \$
	55 652 558 \$	54 259 484 \$

7. REVENUS REPORTÉS

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier.

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Montant de l'émission	Date d'émission	Taux d'intérêt	Solde au 30 juin 2017	Émission de l'exercice	Versement en capital	Solde au 30 juin 2018	Date d'échéance
Dettes LT règles budgétaires							
37 682 000 \$	2011/06/15	3,070 %	30 147 000 \$	-\$	30 147 000 \$	-\$	2017/12/01
25 000 000 \$	2012/05/04	2,664 %	14 828 000	-	2 543 000	12 285 000	2018/12/01
22 450 000 \$	2013/03/15	2,149 %	18 858 000	-	18 858 000	-	2018/06/01
39 500 000 \$	2014/02/14	2,073 %	31 790 000	-	2 570 000	29 220 000	2018/12/19
39 625 000 \$	2014/03/03	2,094 %	35 741 000	-	1 942 000	33 799 000	2018/12/19
17 500 000 \$	2014/10/23	2,996 %	16 100 000	-	700 000	15 400 000	2024/09/01
2 463 000 \$	2015/04/02	1,027 %	821 000	-	821 000	-	2018/05/21
5 292 000 \$	2015/06/03	2,537 %	5 080 000	-	212 000	4 868 000	2025/09/01
6 955 000 \$	2016/03/31	0,841 %	6 034 000	-	6 034 000	-	2017/12/01
64 700 000 \$	2016/03/31	2,972 %	61 725 000	-	2 975 000	58 750 000	2034/03/01
2 727 000 \$	2016/04/25	1,082 %	1 818 000	-	909 000	909 000	2019/04/01
2 751 000 \$	2017/05/03	1,174 %	2 751 000	-	917 000	1 834 000	2020/04/01
31 000 000 \$	2017/06/08	1,993 %	31 000 000	-	-	31 000 000	2024/10/13
28 854 000 \$	2018/03/15	3,133 %	-	28 854 000	-	28 854 000	2037/03/01
18 094 000 \$	2018/06/01	3,170 %	-	18 094 000	-	18 094 000	2038/06/01
50 000 000 \$	2018/06/01	3,168 %	-	50 000 000	-	50 000 000	2043/06/01
			256 693 000	96 948 000	68 628 000	285 013 000	
Dettes LT autres que règles budgétaires							
1 843 009 \$	2015/04/24	2,144 %	1 505 002	-	174 457	1 330 545	2025/04/24
424 875 \$	2016/11/03	2,148 %	424 875	-	38 541	386 334	2026/11/03
Total dettes à long terme			258 622 877	96 948 000	68 840 998	286 729 879	
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention							
			889 242	717 415	298 671	1 307 986	
Frais reportés liés aux dettes autres que règles budgétaires							
			13 417	-	1 654	11 763	
			257 720 218 \$	96 230 585 \$	68 540 673 \$	285 410 130 \$	

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin et ultérieurement sont les suivants :

	\$
2019	86 896 566
2020	10 688 232
2021	9 775 999
2022	9 780 867
2023	9 785 860
2024 et suivantes	159 802 355

10. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers (essence, diesel, mazout), du varsol, du manganèse, de l'arsenic (zone restreinte) et proviennent de fuites de réservoirs ou de sources inconnues.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

	2018	2017
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	684 945 \$	577 750 \$
Majoration	171 673 \$	238 625 \$
Recouvrements nets	-	-
Passif au titre des sites contaminés	856 618 \$	816 375 \$

Aucun autre site contaminé n'a été constaté.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	28 611 564	-	28 611 564
Aménagements de terrains	11 914 068	2 231 730	9 682 338
Bâtiments			
Bâtiments acquis ou construits	374 921 673	233 439 447	141 482 226
Améliorations majeures aux bâtiments	150 716 514	20 406 221	130 310 293
Matériel et équipement			
Équipement informatique	8 128 960	3 407 075	4 721 885
Équipement de communication multimédia	5 376 683	2 714 234	2 662 449
Mobilier et équipement de bureau	4 834 374	1 924 519	2 909 855
Autres équipements	5 151 129	1 464 870	3 686 259
Documents de bibliothèque	5 888 828	2 510 739	3 378 089
Manuels scolaires	567 852	125 288	442 564
Matériel roulant	325 580	128 674	196 906
Équipements spécialisés liés à l'éducation	8 492 652	3 865 735	4 626 917
Développement informatique	28 559	28 559	-
Réseaux de télécommunications	4 849 089	2 137 641	2 711 448
	609 807 525	274 384 732	335 422 793

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2017
	Valeur
Coût	comptable
\$	nette
\$	\$
Terrains et aménagements de terrains	
Terrains	28 411 539
Aménagements de terrains	9 484 376
Bâtiments	
Bâtiments acquis ou construits	121 664 985
Améliorations majeures aux bâtiments	114 401 898
Matériel et équipement	
Équipement informatique	4 274 352
Équipement de communication multimédia	2 520 412
Mobilier et équipement de bureau	2 285 339
Autres équipements	3 415 318
Documents de bibliothèque	2 954 782
Manuels scolaires	272 908
Matériel roulant	153 505
Équipements spécialisés liés à l'éducation	4 704 152
Développement informatique	-
Réseaux de télécommunications	2 463 843
559 255 684	297 007 409

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Des immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 38 120 570 \$ (14 811 872 \$ au 30 juin 2017), soit 29 421 428 \$ pour des bâtiments (6 066 207 \$ au 30 juin 2017), 629 990 \$ pour des aménagements (652 974 \$ au 30 juin 2017) et 8 069 152 \$ (8 092 691 \$ au 30 juin 2017) pour des améliorations majeures aux bâtiments. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Des immobilisations corporelles pour un montant de 9 183 \$ qui ont été acquises par donation.

12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 47 950 451 \$ pour des contrats de construction, de rénovation d'écoles et d'aménagements de terrains à être réalisés en 2018-2019.
- Un montant de 45 969 012 \$ pour des contrats de transport scolaire, échéant au plus tard le 30 juin 2022. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 14 484 867 \$ en 2018-2019 et 10 494 715 \$ pour chaque exercice subséquent.
- Un montant de 11 541 766 \$ pour un contrat d'entretien ménager, échéant le 8 décembre 2022. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 2 609 217 \$ pour l'exercice 2018-2019, 2 611 588 \$ pour l'exercice 2019-2020, 2 613 981 \$ pour l'exercice 2020-2021, 2 616 395 \$ pour l'exercice 2021-2022 et à 1 090 585 \$ pour l'exercice 2022-2023.
- Un montant de 490 404 \$ pour un contrat d'enlèvement des rebuts, échéant le 30 juin 2020. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 245 202 \$ pour chaque exercice.
- Un montant de 66 962 \$ pour un contrat d'entretien paysager, échéant le 30 novembre 2020. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 25 111 \$ pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020 et 16 740 \$ pour l'exercice 2020-2021.
- Un montant de 485 437 \$ pour des contrats de tonte de pelouse, échéant le 30 novembre 2020. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 182 039 \$ pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020 et 121 359 \$ pour l'exercice 2020-2021.
- Un montant de 142 182 \$ pour un contrat d'entretien des ascenseurs et monte-charges échéant le 30 juin 2021. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 47 394 \$ pour chaque exercice.
- Un montant de 171 651 \$ pour un contrat d'inspection et de mise à l'essai des réseaux d'avertisseurs d'incendie, échéant le 31 mai 2021. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 58 852 \$ pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020 et 53 947 \$ pour l'exercice 2020-2021.
- Un montant de 74 473 \$ pour un contrat de cueillette et livraison de la reprographie échéant le 31 août 2019.

12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

- Un montant de 756 744 \$ pour des contrats de télécommunications, échéant au plus tard le 26 janvier 2038. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 252 855 \$ en 2018-2019, 232 676 \$ en 2019-2020, 90 257 \$ en 2020-2021, 69 846 \$ pour 2021-2022 et 111 110 \$ pour les exercices suivants.
- Un montant de 324 957 \$ pour un contrat d'entretien des installations aquatiques échéant le 12 mars 2020. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 185 690 \$ en 2018-2019 et 139 267 \$ pour l'exercice 2019-2020.
- Un montant de 92 753 \$ pour un contrat d'entretien des tours de refroidissement à l'eau et la prévention de la légionellose échéant le 30 novembre 2020. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 38 381 \$ en 2018-2019 et 2019-2020 et 15 991 \$ pour l'exercice 2020-2021.
- Un montant de 982 196 \$ pour des contrats de location de photocopieurs échéant au plus tard le 28 mars 2020. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 580 726 \$ pour l'exercice 2018-2019 et à 401 470 \$ pour l'exercice 2019-2020.
- Un montant de 1 897 282 \$ pour un bail échéant le 31 janvier 2022 pour l'immeuble situé au 2525, Fernand-Lafontaine, et un montant de 912 760 \$ pour un bail échéant le 30 juin 2020 (renouvelable tacitement pour trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020, pour un montant de 1 424 640 \$) pour le gymnase du Collège Édouard-Montpetit situé au 945, chemin de Chambly. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 982 232 \$ pour l'exercice 2018-2019, 989 476 \$ pour l'exercice 2019-2020, 996 836 \$ pour l'exercice 2020-2021, 783 700 \$ pour l'exercice 2021-2022 et 482 438 \$ pour l'exercice 2022-2023.
- Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir des activités de perfectionnement représentant 1 033 996 \$, des activités d'encadrement des stagiaires représentant 407 383 \$, ainsi que des activités de soutien d'intégration à la formation générale des jeunes représentant 207 274 \$.
- Dans le cadre des allocations émises en vertu des ententes de principes conclues en 2010, un montant de 1 522 518 \$ est disponible au 30 juin 2018, pour le soutien à la composition de la classe au secteur des jeunes. Également, un montant de 168 392 \$ est disponible au 30 juin 2018, pour les ressources professionnelles en soutien à la réussite des jeunes et des adultes.

12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

ÉCHÉANCIER	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023 et plus	Total	<u>2017</u> Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>								
Contrats de location-exploitation	452 758	460 002	467 362	474 840	482 438	-	2 337 400	2 668 657
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	452 758	460 002	467 362	474 840	482 438	-	2 337 400	2 668 657
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>								
Contrats de location-exploitation	1 110 200	930 944	529 474	308 860	-	-	2 879 478	3 798 297
Autres	69 494 095	14 075 225	13 454 384	13 180 956	1 097 992	103 703	111 406 355	118 919 664
Sous-total	70 604 295	15 006 169	13 983 858	13 489 816	1 097 992	103 703	114 285 833	122 717 961
Total	71 057 053	15 466 171	14 451 220	13 964 656	1 580 430	103 703	116 623 233	125 386 618

13. ÉVENTUALITÉS

Des griefs de la part d'employés ont été transmis auprès de la Commission scolaire. Ces griefs pourraient faire l'objet de réclamations auprès de la Commission scolaire. Pour certains de ces griefs, une provision d'un montant de 700 000 \$ a été enregistrée aux livres. Pour les autres griefs, il n'est pas possible de déterminer actuellement l'issue de ces griefs et aucune provision n'a été enregistrée aux livres. Advenant le cas où la Commission scolaire ait des sommes à déboursier à l'égard de ces griefs, elles seraient comptabilisées dans l'exercice où aura lieu le règlement.

14. APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Les principaux dirigeants sont le directeur général et les commissaires de la Commission scolaire aux fins des états financiers au 30 juin.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.

ANNEXES

Charges par activité

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION	RÉMUNÉRATION	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION	FRAIS DE DÉPLACEMENT	FOURNITURES ET MATÉRIEL	SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS	CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT	AUTRES CHARGES	TOTAL 2018	TOTAL 2017
	100	200	300	400	500	600	800		
11000 Éducation préscolaire	12 686 463,80	1 416 471,19	0,00	125 830,60	4 315,62	74,26	4 190,24	14 237 345,71	13 835 238,70
11100 Maternelle quatre ans	0,00	4,03	0,00	17 313,98	52,68	0,00	201,05	17 571,74	6 051,70
11200 Maternelle cinq ans	12 686 463,80	1 416 467,16	0,00	108 516,62	4 262,94	74,26	3 989,19	14 219 773,97	13 829 187,00
12000 Enseignement primaire	78 110 127,57	9 909 956,74	4 287,85	1 068 532,36	769 026,60	17 007,80	56 228,34	89 935 167,26	83 033 395,26
13000 Enseignement secondaire général	39 383 396,61	4 227 586,77	6 509,37	1 316 889,82	704 953,90	23 502,93	17 434,44	45 680 273,84	42 421 691,58
14000 Formation professionnelle	15 287 817,26	1 742 141,84	24 178,91	2 363 669,49	693 457,58	155 321,32	26 272,50	20 292 858,90	20 469 889,32
14100 Programmes édictés par le MEES 14100 à 14600	15 201 082,98	1 728 061,38	23 760,66	2 345 046,25	415 496,67	155 297,84	25 016,03	19 893 761,81	19 917 053,23
14110 Administration, commerce et informatique (01)	2 073 678,92	323 389,62	2 993,47	27 125,85	33 269,29	1 075,62	4 229,51	2 465 762,28	2 376 207,25
14160 Agriculture et pêches (02)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14210 Alimentation et tourisme (03)	2 468 136,33	254 408,33	1 148,55	931 721,38	61 327,63	47 459,24	5 316,99	3 769 518,45	3 710 545,86
14230 Arts (04)	352 600,23	38 641,30	52,97	28 145,21	3 400,13	480,45	1 571,04	424 891,33	477 862,80
14250 Bois et matériaux connexes (05)	1 777,32	329,95	0,00	18 862,33	0,00	0,00	0,00	20 969,60	92 509,74
14270 Chimie et biologie (06)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14280 Environnement et aménagement du territoire (08)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14310 Bâtiment et travaux publics (07)	2 584 270,40	271 611,16	733,38	566 764,19	125 180,52	37 523,49	7 515,65	3 593 598,79	3 760 913,70
14360 Électrotechnique (09)	1 747 622,43	183 395,85	825,72	211 548,30	54 164,96	51 089,35	1 762,80	2 250 409,41	2 033 736,82
14410 Fabrication mécanique (11)	405 851,68	43 030,06	447,17	47 031,33	25 161,30	3 089,58	552,41	525 163,53	543 391,78
14440 Foresterie et papier (12)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14450 Entretien d'équipement motorisé (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14480 Communication et documentation (13)	674 920,55	71 216,94	158,82	33 295,34	2 935,64	88,95	0,00	782 616,24	766 835,76
14510 Mécanique d'entretien (14)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14550 Métallurgie (16)	491 502,30	52 072,68	215,32	178 784,38	24 901,41	8 546,79	2 290,60	758 313,48	850 741,51
14580 Cuir, textile et habillement (18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14610 Santé (19)	3 439 419,94	387 939,27	15 718,23	140 904,09	57 834,40	1 036,38	829,19	4 043 681,50	3 994 139,41
14620 Services sociaux, éducatifs et juridiques (20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14630 Soins esthétiques (21)	961 302,88	102 026,22	1 467,03	160 863,85	27 321,39	4 907,99	947,84	1 258 837,20	1 310 168,60
14650 Transport (17)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14660 Mines et travaux de chantier (15)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14800 Programmes spécifiques à l'entreprise et autres cours de formation professionnelle	86 734,28	14 080,46	418,25	18 623,24	277 960,91	23,48	1 256,47	399 097,09	552 836,09

Charges par activité (suite)

Exercice clos le 30 juin 2018

	ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION	A RÉMUNÉRATION 100	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION 200	C FRAIS DE DÉPLACEMENT 300	D FOURNITURES ET MATÉRIEL 400	E SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS 500	F CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT 600	G AUTRES CHARGES 800	H TOTAL 2018	I TOTAL 2017
15000	Enseignement particulier	30 039 254,91	3 316 848,53	39 098,50	273 113,00	110 899,10	11 474,37	24 961,11	33 815 649,52	32 294 483,50
15100	Éducation préscolaire	0,00	0,00	0,00	3 460,31	722,61	0,00	184,29	4 367,21	5 359,85
15110	Enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	0,00	0,00	0,00	3 460,31	722,61	0,00	184,29	4 367,21	5 359,85
15200	Enseignement primaire	11 976 915,28	1 344 308,42	2 133,23	85 537,49	2 961,42	1 037,85	4 964,06	13 417 857,75	12 295 687,03
15210	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	9 827 482,36	1 100 661,88	2 133,23	55 867,34	2 769,97	546,32	3 606,02	10 993 067,12	10 206 649,66
15230	Élèves en classe d'accueil et de francisation	2 149 432,92	243 646,54	0,00	29 670,15	191,45	491,53	1 358,04	2 424 790,63	2 089 037,37
15300	Enseignement secondaire	18 062 339,63	1 972 540,11	36 965,27	184 115,20	107 215,07	10 436,52	19 812,76	20 393 424,56	19 993 436,62
15310	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	16 125 666,92	1 750 477,10	34 049,03	163 459,10	84 784,98	10 180,00	16 751,38	18 185 368,51	18 317 779,49
15330	Élèves en classe d'accueil et de francisation	1 936 672,71	222 063,01	2 916,24	20 656,10	22 430,09	256,52	3 061,38	2 208 056,05	1 675 657,13
18000	Formation générale des adultes	6 761 222,59	829 465,80	536,94	222 270,88	9 154,77	0,00	2 129,55	7 824 780,53	7 893 623,64
10000	TOTAL	182 268 282,74	21 442 470,87	74 611,57	5 370 306,15	2 291 807,57	207 380,68	131 216,18	211 786 075,76	199 948 322,00

Charges par activité (suite)

Exercice clos le 30 juin 2018

	ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION	A RÉMUNÉRATION 100	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION 200	C FRAIS DE DÉPLACEMENT 300	D FOURNITURES ET MATÉRIEL 400	E SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS 500	F CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT 600	G AUTRES CHARGES 800	H TOTAL 2018	I TOTAL 2017
21000	Gestion des écoles et des centres	22 300 048,54	2 696 511,50	12 921,13	566 113,64	1 221 493,38	18 634,85	429 434,09	27 245 157,13	26 240 966,11
21100	Direction et soutien des écoles et des centres	21 811 242,85	2 629 819,09	12 921,13	238 696,65	203 044,93	18 294,67	429 434,09	25 343 453,41	24 325 372,00
21110	Direction et soutien des écoles primaires	10 438 076,70	1 237 699,13	3 772,95	99 234,92	19 112,46	11 050,35	337 935,16	12 146 881,67	11 784 377,61
21120	Direction des écoles secondaires et des centres	8 794 404,35	1 026 863,32	9 148,18	141 221,42	181 897,60	7 244,32	84 503,84	10 245 283,03	9 657 301,02
21130	Gestion des ressources financières à l'école secondaire ou au centre	748 832,27	103 369,17	0,00	-5 037,92	0,00	0,00	6 663,79	853 827,31	812 340,67
21140	Gestion de la paie à l'école secondaire ou au centre	88 456,29	12 358,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 815,09	89 773,65
21150	Gestion de l'approvisionnement à l'école secondaire ou au centre	289 614,70	41 306,99	0,00	741,53	118,26	0,00	331,30	332 112,78	372 592,39
21160	Organisation scolaire à l'école secondaire ou au centre	1 451 858,54	208 221,68	0,00	2 536,70	1 916,61	0,00	0,00	1 664 533,53	1 608 986,66
21200	Imprimerie et reprographie d'enseignement	380 578,27	51 817,17	0,00	326 488,91	902 903,09	0,00	0,00	1 661 787,44	1 667 855,70
21300	Direction et soutien du programme d'études post-secondaires (CS à statut particulier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21400	Messagerie et téléphonie des écoles et des centres	108 227,42	14 875,24	0,00	928,08	115 545,36	340,18	0,00	239 916,28	247 738,41
22000	Moyens d'enseignement	4 257 279,87	591 221,79	1 677,57	92 181,08	441 794,94	187 525,98	176,64	5 571 857,87	5 825 837,28
22100	Bibliothèque et audiovisuel	730 547,87	101 688,44	551,37	60 856,10	33 149,97	5 372,23	176,64	932 342,62	924 112,25
22200	Informatique d'enseignement	1 503 074,19	200 295,17	1 088,47	31 148,64	408 644,97	182 153,75	0,00	2 326 405,19	2 707 775,95
22300	Soutien technique à l'enseignement	2 023 657,81	289 238,18	37,73	176,34	0,00	0,00	0,00	2 313 110,06	2 193 949,08
23000	Services complémentaires	33 014 650,12	4 321 035,04	43 503,07	741 389,61	273 147,85	26 171,83	92 450,35	38 512 347,87	34 849 592,82
23100	Services personnels à l'élève	29 442 024,08	3 859 594,76	41 844,33	152 356,85	218 127,74	24 150,34	86 929,78	33 825 027,88	30 485 851,29
23110	Information et orientation scolaires et professionnelles	1 701 950,33	194 773,35	2 432,26	8 871,53	12 333,41	153,91	81 152,69	2 001 667,48	1 862 976,27
23120	Psychologie	3 206 366,96	345 234,88	3 094,46	26 331,86	6 044,31	488,48	162,50	3 587 723,45	3 498 682,65
23130	Orthophonie	2 669 963,83	305 594,29	5 384,83	7 170,99	298,59	537,09	0,00	2 988 949,62	2 739 937,00
23140	Psychoéducation et éducation spécialisée	21 832 127,66	3 010 039,99	30 932,78	109 982,47	199 451,43	22 970,86	5 614,59	25 211 119,78	22 384 255,37
23190	Autres services personnels à l'élève	31 615,30	3 952,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 567,55	0,00
23200	Vie scolaire	3 320 727,46	431 348,12	1 633,57	17 449,41	26 578,71	1 163,35	5 341,78	3 804 242,40	3 683 556,45
23210	Animation spirituelle et engagement communautaire	633 489,85	70 357,85	1 507,86	3 908,87	75,86	235,04	4 586,57	714 161,90	695 456,84
23230	Encadrement et surveillance d'élèves	2 687 237,61	360 990,27	125,71	13 540,54	26 502,85	928,31	755,21	3 090 080,50	2 988 099,61
23300	Santé et services sociaux	251 898,58	30 092,16	25,17	571 583,35	28 441,40	858,14	178,79	883 077,59	680 185,08
24000	Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	10 296 222,66	1 243 473,58	2 680,57	158 207,49	532 223,66	2 362,82	37 768,85	12 272 939,63	11 190 972,70
24100	Éducation populaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24200	Orthopédagogie	8 016 446,69	907 651,54	1 118,11	16 595,38	1 618,52	0,00	90,86	8 943 521,10	7 619 071,35
24300	Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française	1 388 649,01	172 154,79	235,84	14 650,24	47 827,64	341,39	3 209,15	1 627 068,06	1 574 879,37
24400	Cours d'appoint, services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier	710 406,57	90 361,12	1 326,62	104 311,93	90 334,95	1 972,31	33 717,20	1 032 430,70	1 320 698,72
24500	Programmes particuliers de soutien et de formation	180 720,39	73 306,13	0,00	22 649,94	392 442,55	49,12	751,64	669 919,77	676 323,26
25000	Animation et développement pédagogique	6 552 606,36	730 066,49	25 214,64	52,35	67 875,04	1 652,15	5 106,98	7 382 574,01	7 226 629,84
26000	Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	544 224,74	70 353,62	208 951,72	83,50	194 418,20	0,00	0,00	1 018 031,78	943 278,67
26100	Personnel de direction d'école et de centre	0,00	1 525,98	14 692,54	0,00	26 694,03	0,00	0,00	42 912,55	38 729,61
26200	Personnel enseignant et de suppléance	476 944,32	58 709,73	105 971,13	69,57	104 992,26	0,00	0,00	746 687,01	688 096,08
26300	Personnel professionnel	0,00	0,00	49 474,58	0,00	25 804,70	0,00	0,00	75 279,28	70 915,93
26400	Personnel de soutien technique et administratif	67 280,42	10 117,91	38 813,47	13,93	36 927,21	0,00	0,00	153 152,94	145 537,05
26500	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27000	Activités sportives, culturelles et sociales	618 113,44	130 310,74	26 857,60	952 601,09	2 638 199,88	20 822,80	348 156,76	4 735 062,31	4 334 652,97
20000	TOTAL	77 583 145,73	9 782 972,76	321 806,30	2 510 628,76	5 369 152,95	257 170,43	913 093,67	96 737 970,60	90 611 930,39

Charges par activité (suite)

Exercice clos le 30 juin 2018

	SERVICES D'APPOINT	A RÉMUNÉRATION 100	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION 200	C FRAIS DE DÉPLACEMENT 300	D FOURNITURES ET MATÉRIEL 400	E SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS 500	F CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT 600	G AUTRES CHARGES 800	H TOTAL 2018	I TOTAL 2017
31000	Hébergement des élèves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31100	Résidences d'élèves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31200	Aide à la pension ou au transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32000	Services alimentaires	168 875,60	26 308,91	0,00	28 717,39	7 713,30	1 666,38	39,39	233 320,97	322 133,77
34000	Transport scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	15 716 595,64	1 549,00	231 750,43	15 949 895,07	14 733 480,21
34100	Transport quotidien des élèves	0,00	0,00	0,00	0,00	15 716 595,64	1 549,00	231 750,43	15 949 895,07	14 733 480,21
34200	Transport par entente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34300	Transport exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34400	Transport entre points de service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34500	Transport périodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36000	Service de garde	23 166 241,97	3 200 291,39	1 275,79	796 669,93	945 625,73	24 416,00	81 473,64	28 215 994,45	26 535 873,93
30000	TOTAL	23 335 117,57	3 226 600,30	1 275,79	825 387,32	16 669 934,67	27 631,38	313 263,46	44 399 210,49	41 591 487,91

Charges par activité (suite)

Exercice clos le 30 juin 2018

	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	A RÉMUNÉRATION 100	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION 200	C FRAIS DE DÉPLACEMENT 300	D FOURNITURES ET MATÉRIEL 400	E SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS 500	F CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT 600	G AUTRES CHARGES 800	H TOTAL 2018	I TOTAL 2017
51000	Conseil des commissaires et comités	191 637,07	12 026,32	8 096,43	1 547,75	116 696,56	0,00	49 246,75	379 250,88	336 682,09
51100	Commissaires d'écoles	191 637,07	11 214,10	2 447,77	56,78	82 770,41	0,00	22 846,27	310 972,40	279 530,95
51200	Élections	0,00	0,00	0,00	0,00	327,48	0,00	0,00	327,48	0,00
51300	Autres comités	0,00	812,22	5 648,66	1 490,97	9 594,56	0,00	26 400,48	43 946,89	43 320,51
51400	Protecteur de l'élève	0,00	0,00	0,00	0,00	24 004,11	0,00	0,00	24 004,11	13 830,63
52000	Gestion	9 534 001,48	1 187 431,04	47 789,30	59 038,91	1 576 345,34	7 267,78	78 300,53	12 490 174,38	11 453 276,42
52100	Direction générale et secrétariat général	1 118 002,35	114 443,51	11 051,72	3 584,77	172 312,15	0,00	61 532,85	1 480 927,35	1 387 157,41
52110	Direction générale	806 738,93	77 448,24	9 806,04	1 560,79	161 885,18	0,00	61 137,87	1 118 577,05	1 054 153,34
52120	Secrétariat général	311 263,42	36 995,27	1 245,68	2 023,98	10 426,97	0,00	394,98	362 350,30	333 004,07
52200	Gestion des services éducatifs	2 140 921,00	266 420,04	11 523,30	7 878,69	218 843,67	1 110,48	9 969,51	2 656 666,69	2 377 414,12
52210	Gestion des services éducatifs-formation générale des jeunes	1 351 289,38	168 079,21	4 322,87	2 942,39	11 637,75	674,18	3 252,61	1 542 198,39	1 395 413,07
52220	Gestion des services éducatifs-formation générale des adultes	223 340,30	26 995,38	2 728,61	640,45	29 622,52	0,00	840,67	284 167,93	247 994,49
52230	Gestion des services éducatifs-formation professionnelle	432 949,06	52 534,99	2 987,55	2 817,39	138 510,46	0,00	4 212,99	634 012,44	559 317,72
52240	Gestion des services éducatifs-services aux entreprises	133 342,26	18 810,46	1 484,27	1 478,46	39 072,94	436,30	1 663,24	196 287,93	174 688,84
52300	Gestion administrative	6 275 078,13	806 567,49	25 214,28	47 575,45	1 185 189,52	6 157,30	6 798,17	8 352 580,34	7 688 704,89
52310	Gestion des ressources financières	926 263,10	116 912,59	661,11	6 379,77	58 580,10	428,90	139,69	1 109 365,26	1 085 007,88
52320	Gestion de la taxe scolaire	228 049,29	31 140,62	5,60	19 144,33	105 840,75	22,88	38,86	384 242,33	368 200,35
52330	Gestion des ressources humaines	1 588 743,40	199 482,94	1 106,87	4 126,20	746 428,57	0,00	968,47	2 540 856,45	2 376 100,02
52340	Gestion de la paie	718 195,68	99 104,81	0,00	1 882,43	130 360,12	0,00	0,00	949 543,04	883 229,07
52350	Gestion des ressources matérielles	2 096 158,94	263 543,40	22 821,66	12 288,76	51 534,70	5 705,52	4 504,47	2 456 557,45	2 179 606,47
52360	Gestion de l'approvisionnement	337 391,05	45 588,11	400,65	0,00	63 040,17	0,00	346,68	446 766,66	408 665,93
52370	Gestion du transport scolaire	380 276,67	50 795,02	218,39	3 753,96	29 405,11	0,00	800,00	465 249,15	387 895,17
53000	Services corporatifs	1 655 867,52	209 339,34	7 486,04	24 924,00	1 192 120,96	6 943,61	33 947,40	3 130 628,87	3 186 468,87
53100	Informatique de gestion	1 078 910,77	137 301,15	6 664,04	17 820,16	400 451,13	6 244,74	2 747,37	1 650 139,36	1 768 968,50
53200	Imprimerie et reprographie de gestion	0,00	0,00	0,00	2 013,42	84 700,85	0,00	0,00	86 714,27	78 125,82
53300	Messagerie et téléphonie de gestion	112 958,66	15 781,30	0,00	1 525,20	370 216,29	676,00	0,00	501 157,45	534 015,71
53400	Archives	157 919,70	22 783,91	215,86	2 849,99	30 363,18	0,00	0,00	214 132,64	214 070,85
53500	Affaires corporatives, communications et vérification interne	306 078,39	33 472,98	606,14	715,23	306 389,51	22,87	31 200,03	678 485,15	591 287,99
53510	Affaires corporatives	0,00	0,00	436,77	52,46	231 020,28	0,00	31 180,08	262 689,59	188 219,17
53520	Communications	254 414,54	27 962,89	169,37	393,66	75 369,23	0,00	19,95	358 329,64	347 020,17
53530	Vérification interne	51 663,85	5 510,09	0,00	269,11	0,00	22,87	0,00	57 465,92	56 048,65
53600	Droits d'usage des services municipaux (CS à statut particulier)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55000	Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	107,76	556,51	38 969,50	2 362,21	47 678,19	0,00	150,71	89 824,88	71 944,67
55100	Personnel cadre, hors cadre et de gérance des activités administratives	0,00	418,87	27 814,46	2 362,21	27 521,34	0,00	150,71	58 267,59	39 811,79
55300	Personnel professionnel des activités administratives	0,00	0,00	2 338,43	0,00	1 750,20	0,00	0,00	4 088,63	5 363,80
55400	Personnel de soutien technique, administratif et ouvrier des activités administratives ou d'immeubles	107,76	137,64	8 816,61	0,00	18 406,65	0,00	0,00	27 468,66	26 769,08
55500	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50000	TOTAL	11 381 613,83	1 409 353,21	102 341,27	87 872,87	2 932 841,05	14 211,39	161 645,39	16 089 879,01	15 048 372,05

Charges par activité (suite)

Exercice clos le 30 juin 2018

	ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	A RÉMUNÉRATION 100	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION 200	C FRAIS DE DÉPLACEMENT 300	D FOURNITURES ET MATÉRIEL 400	E SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS 500	F CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT 600	G AUTRES CHARGES 800	H TOTAL 2018	I TOTAL 2017
61000	Entretien et amortissement des biens meubles	6 626,82	849,08	0,00	85 733,84	98 833,00	6 059 990,78	2 899,32	6 254 932,84	5 806 131,60
00010	Entretien des biens meubles	6 626,82	849,08	0,00	85 733,84	98 833,00	111 780,24	2 899,32	306 722,30	259 135,55
00020	Amortissement des biens meubles						5 948 210,54		5 948 210,54	5 546 996,05
00030	Moins-value							0,00	0,00	0,00
00040	Abandon des travaux en cours							0,00	0,00	0,00
62000	Conservation et amortissement des biens immeubles	2 291 827,14	345 257,23	145 687,35	821 856,64	3 535 947,05	9 644 533,70	22 765,25	16 807 874,36	15 623 795,58
00050	Conservation des biens immeubles	2 291 827,14	345 257,23	145 687,35	821 856,64	3 535 947,05	14 426,41	22 765,25	7 177 767,07	6 656 657,45
00060	Amortissement des biens immeubles						9 630 107,29		9 630 107,29	8 967 138,13
00070	Moins-value							0,00	0,00	0,00
00080	Abandon des travaux en cours							0,00	0,00	0,00
63000	Entretien ménager	5 528 387,71	780 966,38	1 339,26	470 721,08	3 174 698,22	9 623,83	26 986,63	9 992 723,11	9 786 968,41
64000	Consommation énergétique			0,00	6 021 271,11	0,00	0,00	0,00	6 021 271,11	5 771 254,72
65000	Location d'immeubles	0,00	0,00	0,00	10 840,73	3 800 732,56	0,00	0,00	3 811 573,29	1 803 217,38
65100	D'autres commissions scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65900	D'autres organismes	0,00	0,00	0,00	10 840,73	3 800 732,56	0,00	0,00	3 811 573,29	1 803 217,38
66000	Protection et sécurité	113 641,78	13 651,23	0,00	6 544,10	274 553,46	3 451,01	154,19	411 995,77	407 246,70
67900	Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 882,17	0,00	44 882,17	152 008,06
68000	Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	306 292,66	43 526,78	6 169,76	13 010,22	181 673,56	10 319,72	0,00	560 992,70	438 341,36
68700	Amélioration des immeubles	0,00	5 912,30	0,00	2 234,91	86 024,18	0,00	0,00	94 171,39	151 772,98
68800	Transformation des immeubles	0,00	0,00	0,00	8 324,09	36 112,79	10 319,72	0,00	54 756,60	75 652,77
68900	Rénovation et réparation majeure des immeubles	306 292,66	37 614,48	6 169,76	2 451,22	59 536,59	0,00	0,00	412 064,71	210 915,61
69000	Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	0,00	0,00	0,00	0,00	5 586,98	66,05	0,00	5 653,03	8 956,92
69800	Développement de systèmes informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69900	Réseau de télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	5 586,98	66,05	0,00	5 653,03	8 956,92
60000	TOTAL	8 246 776,11	1 184 250,70	153 196,37	7 429 977,72	11 072 024,83	15 772 867,26	52 805,39	43 911 898,38	39 797 920,73

Charges par activité (suite)

Exercice clos le 30 juin 2018

	ACTIVITÉS CONNEXES	A RÉMUNÉRATION 100	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION 200	C FRAIS DE DÉPLACEMENT 300	D FOURNITURES ET MATÉRIEL 400	E SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS 500	F CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT 600	G AUTRES CHARGES 800	H TOTAL 2018	I TOTAL 2017
71000	Résidences d'enseignants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72000	Financement					0,00		7 502 152,59	7 502 152,59	7 071 315,95
72200	Paiements d'intérêts							6 041 074,58	6 041 074,58	6 001 846,75
72210	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention							6 041 074,58	6 041 074,58	6 001 846,75
72220	Dettes à long terme à la charge de la CS							0,00	0,00	0,00
72300	Amortissement des frais reportés liés aux dettes							300 324,35	300 324,35	211 622,27
72400	Honoraires annuels du fiduciaire					0,00			0,00	0,00
72500	Frais, pénalités de retard, intérêts sur créditeurs et autres							7 261,12	7 261,12	237 748,16
72600	Intérêts sur emprunts à court terme							1 153 492,54	1 153 492,54	620 098,77
72720	Paiement du capital - Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenues par le CGTSIM							0,00	0,00	0,00
73000	Projets spéciaux	752 786,87	109 514,95	41 249,42	64 776,25	523 467,85	10 196,88	5 741 349,22	7 243 341,44	1 373 967,48
00010	Autres projets spéciaux	752 786,87	109 514,95	41 249,42	64 776,25	523 467,85	10 196,88	36 280,63	1 538 272,85	1 365 692,13
00020	École à statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00030	Règlement de l'action collective sur les frais exigés des parents							5 700 000,00	5 700 000,00	0,00
73900	Activités pour lesquelles la CS agit à titre d'intermédiaire entre le MEES et une autre CS ou un autre organisme							5 068,59	5 068,59	8 275,35
74000	Rétroactivité	669 901,84	73 414,65	179,90	0,00	0,00	0,00	200 000,00	943 496,39	614 672,03
74100	Rétroactivité découlant des conventions collectives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 259,13
74900	Autres ajustements	669 901,84	73 414,65	179,90	0,00	0,00	0,00	200 000,00	943 496,39	577 412,90
75000	Droits de scolarité et ententes			0,00	0,00	540 885,00	0,00	0,00	540 885,00	638 632,00
75100	Droits de scolarité entre CS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75200	Droits de scolarité hors réseau			0,00	0,00	540 885,00	0,00	0,00	540 885,00	638 632,00
75900	Ententes			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76000	Sécurité d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76100	Personnel enseignant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76200	Autres personnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77000	Variation des provisions							325 971,10	325 971,10	208 831,34
77100	Pour créances douteuses sur débiteurs							324 471,10	324 471,10	210 331,34
77200	Pour moins-value sur placements							0,00	0,00	0,00
77300	Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation							1 500,00	1 500,00	-1 500,00
78000	Prêts de services	-5 468,91	35 389,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 920,72	-124 387,00
78100	Au MEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 930,53
78900	Autres	-5 468,91	35 389,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 920,72	-120 456,47
79000	Autres activités connexes	11 353,90	1 626,58	0,00	181 731,50	9 446,46	0,00	0,00	204 158,44	143 987,51
70000	TOTAL	1 428 573,70	219 945,81	41 429,32	246 507,75	1 073 799,31	10 196,88	13 769 472,91	16 789 925,68	9 927 019,31
90000	GRAND TOTAL	304 243 509,68	37 265 593,65	694 660,62	16 470 680,57	39 409 560,38	16 289 458,02	15 341 497,00	429 714 959,92	396 925 052,39